



Communiqué de presse



Bordeaux, le 12 juillet 2017

Maternité d'Oloron

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine constate que les conditions ne sont pas requises pour maintenir l'activité de gynéco-obstétrique et propose de créer un Centre périnatal de proximité. Ces propositions ont été validées par les représentants des acteurs de santé de la région ⁽¹⁾

Les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins ⁽¹⁾ (représentants de l'hospitalisation publique, privée, des usagers, ...) ont donné un avis favorable à l'unanimité à la proposition de l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine de ne pas maintenir l'activité de gynécologie-obstétrique au Centre hospitalier d'Oloron, le nombre de spécialistes étant insuffisant et l'absence de perspective de recrutement ne permettant pas d'assurer sur le long terme la sécurité et la qualité des prises en charge. L'ARS propose la création d'un Centre périnatal de proximité (CPP) pour accueillir les femmes et futures mères du territoire.

L'ARS pointe un nombre de spécialistes insuffisant et l'absence de perspective de recrutement

Dès octobre 2015, une Commission médicale d'établissement (CME) du Centre hospitalier d'Oloron s'était positionnée sur la question du renouvellement de l'autorisation de la maternité d'Oloron, mettant en avant le risque et demandant des travaux de concertation avec les acteurs du Groupement hospitalier de territoire (GHT) afin de trouver une organisation viable et sécurisée pour garantir le fonctionnement de l'activité.

L'Agence régionale de santé avait alors demandé **la mise en place de plusieurs mesures visant à assurer le maintien de la maternité dans des conditions garantissant la sécurité et la qualité des prises en charge :**

- le rapatriement de la maternité sur le site principal de l'établissement,
- le soutien du CH de Pau : publication de postes, pour couvrir les besoins de la maternité du CH d'Oloron et mise en place de staffs communs entre les deux établissements.

Malgré les actions engagées (un déménagement, la mise en place d'une filière de périnatalité et une collaboration active entre les équipes d'Oloron et du CH de Pau), **la situation actuelle ne permet pas de garantir le maintien des conditions d'un fonctionnement sécurisé de l'activité de gynéco-obstétrique.**

Des problèmes importants de démographie médicale

Cette maternité de niveau 1 est déjà fortement fragilisée par le recours massif à l'intérim. Son équipe est **dépourvue de pédiatre titulaire depuis mai 2015 et l'unique gynécologue obstétricien a annoncé l'arrêt de ses gardes d'obstétrique au 31 décembre 2017.**

Depuis deux ans, et malgré la publication des postes par le CH de Pau avec mention de caractère prioritaire, **aucune candidature n'est recensée et n'a pu venir renforcer l'équipe de la maternité d'Oloron.** Par ailleurs, des élus ont essayé, depuis plusieurs mois, de trouver des médecins. A ce jour, leurs recherches n'ont pas été couronnées de succès. Reçus hier par le Directeur général de l'ARS

Nouvelle-Aquitaine, ils ont indiqué pouvoir présenter des candidatures dans les tout prochains jours. Ces dernières seront examinées par l'ARS quant à leur régularité, et par le directeur du Centre hospitalier de Pau quant à leur qualité.

Enfin, on constate que de moins en moins de parturientes du territoire Oloron Haut Béarn choisissent d'accoucher à la maternité d'Oloron (35,5 % d'entre elles en 2015, 31,8 % en 2016). Ce sont donc désormais près de 70% des parturientes du territoire qui préfèrent séjourner dans les maternités de Pau ou Saint Palais. Oloron enregistre ainsi, depuis plusieurs années, une chute permanente d'activité (320 accouchements en 2014, 313 en 2015, 271 en 2016) et 98 accouchements réalisés à ce jour, depuis le début 2017.

Une nécessaire évolution du système de prise en charge, partagée par les professionnels de santé du territoire

Après avoir écouté l'ensemble des professionnels concernés et entendu leur analyse qui fait également apparaître que **le maintien de l'activité ferait courir un risque aux parturientes**. Tout indique à ce jour que l'ARS ne pourra maintenir une activité de gynéco-obstétrique sur ce territoire. Elle souhaite donc qu'avant fin 2017, tout soit mis en œuvre pour proposer un parcours permettant d'assurer des soins sécurisés et maintenir une proximité d'accueil pour les parturientes.

Un Centre périnatal de proximité : un avenir possible pour le maintien de la prise en charge des femmes et futures mères et des emplois du territoire

La prise en charge des parturientes, des enfants et des familles d'Oloron et des vallées font l'objet de toutes les attentions de l'ARS.

Pour cela, l'Agence revient à une proposition faite en avril 2016 et partagée par les Centres hospitaliers d'Oloron et de Pau : **la mise en place d'un Centre périnatal de proximité (CPP)**. Ce centre proposera **le suivi prénatal et postnatal des parturientes du territoire**. Accueillies dans des conditions de sécurité optimales, **en lien étroit avec les lieux de naissances qu'elles ont choisis**, les futures mères pourront bénéficier d'un **accouchement naturel grâce à la nouvelle unité physiologique du CH de Pau**. Un service actuellement proposé aux parturientes du bassin d'Oloron.

- (1) *La Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) est une émanation de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), instance de démocratie sanitaire, composée d'une centaine de membres représentant tous les acteurs de santé de la région (professionnels et établissements de santé et médico-sociaux, collectivités, usagers, ...).*

Contacts presse

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication

ars-na-communication@ars.sante.fr

Véronique SEGUY / Aurélie Riquelme

Tél : 05 57 01 44 13 / 05 57 01 44 96

veronique.seguy@ars.sante.fr / aurelie.riquelme@ars.sante.fr